

SERVICE D'HOSPITALITÉ POUR ANIMAUX DE COMPAGNIE

Règlement

- 1) Les chiens de toute taille ou race sont autorisés à entrer dans la zone Dog Friendly s'ils sont correctement identifiés et conformément aux vaccinations (passeport, carte de santé ou modèle 12); en l'absence d'une telle documentation, le propriétaire certifie lui-même l'état du chien et indemnise la structure de toute éventualité.
- 2) Chaque chien doit être conduit à la zone Dog Friendly par son propriétaire uniquement en laisse d'une longueur minimale de 1,5 mètre.
- 3) Il est obligatoire de ramasser les déchets solides de vos chiens dans n'importe quelle zone du jardin, encore plus nettement dans la zone Dog Friendly. Ils doivent être enlevés et déposés dans le conteneur à déchets approprié. Les déchets liquides ne sont pas autorisés qu'à proximité de la zone Dog Friendly et doivent être rincés abondamment à l'eau. Les contrevenants seront immédiatement condamnés à une amende conformément à la réglementation en vigueur.
- 4) La direction décline toute responsabilité pour tout comportement agressif des animaux. 5) Il est obligatoire de faire un usage diligent du matériel mis à disposition et de ne pas l'endommager.
- 6) Tout dommage causé à l'équipement et à des tiers sera correctement indemnisé par ceux qui l'ont causé.

Carte de dépôt

Je, soussigné, né à le et résidant à, tél document: après avoir vu le box d'hébergement j'accepte d'y laisser mon chien et je dégage la structure de toute responsabilité. En cas de problème, je serai contacté par téléphone lors de la visite du jardin.

Auto-certification

Je certifie par la présente que le chien est de race ans m'appartient et il est en règle avec les vaccinations prescrites par la loi.

Le soussigné

Ventimiglia,
